

Archivage numérique

archiver : c'est-à-dire ?

- préserver et rendre accessible le document numérique
- sur le très long terme...30 ans et au-delà

le constat

- beaucoup de fichiers informatiques de plus de 10 ans sont aujourd'hui illisibles
- support physique détérioré
- format de fichier inconnu
- logiciel (ou matériel) de lecture disparu
- et d'ailleurs... plus personne ne sait ce qu'il y a là-dedans

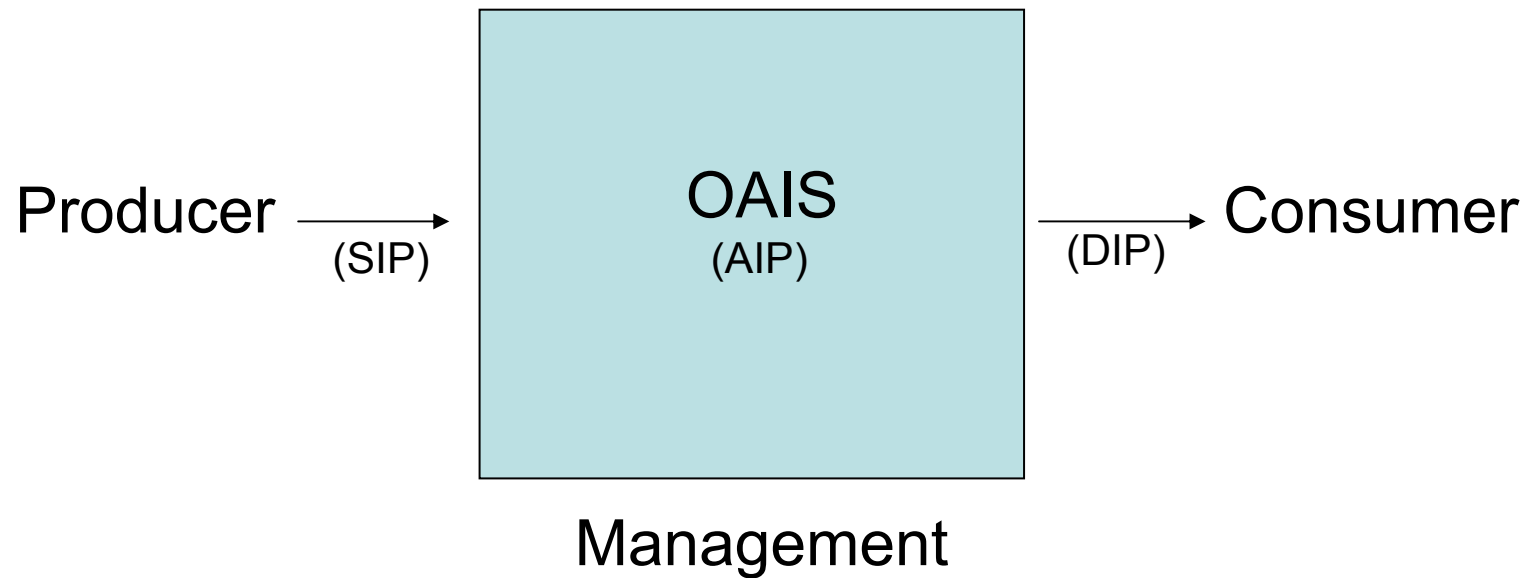
les parades

- support physique détérioré
 - *gestion du vieillissement des médias*
 - *migration physique*
- format de fichier inconnu
 - *privilégier les formats pérennes*
 - *migration logique*
- logiciel (ou matériel) de lecture disparu
 - *veille technologique*
- et d'ailleurs... plus personne ne sait ce qu'il y a là-dedans
 - *métadonnées*

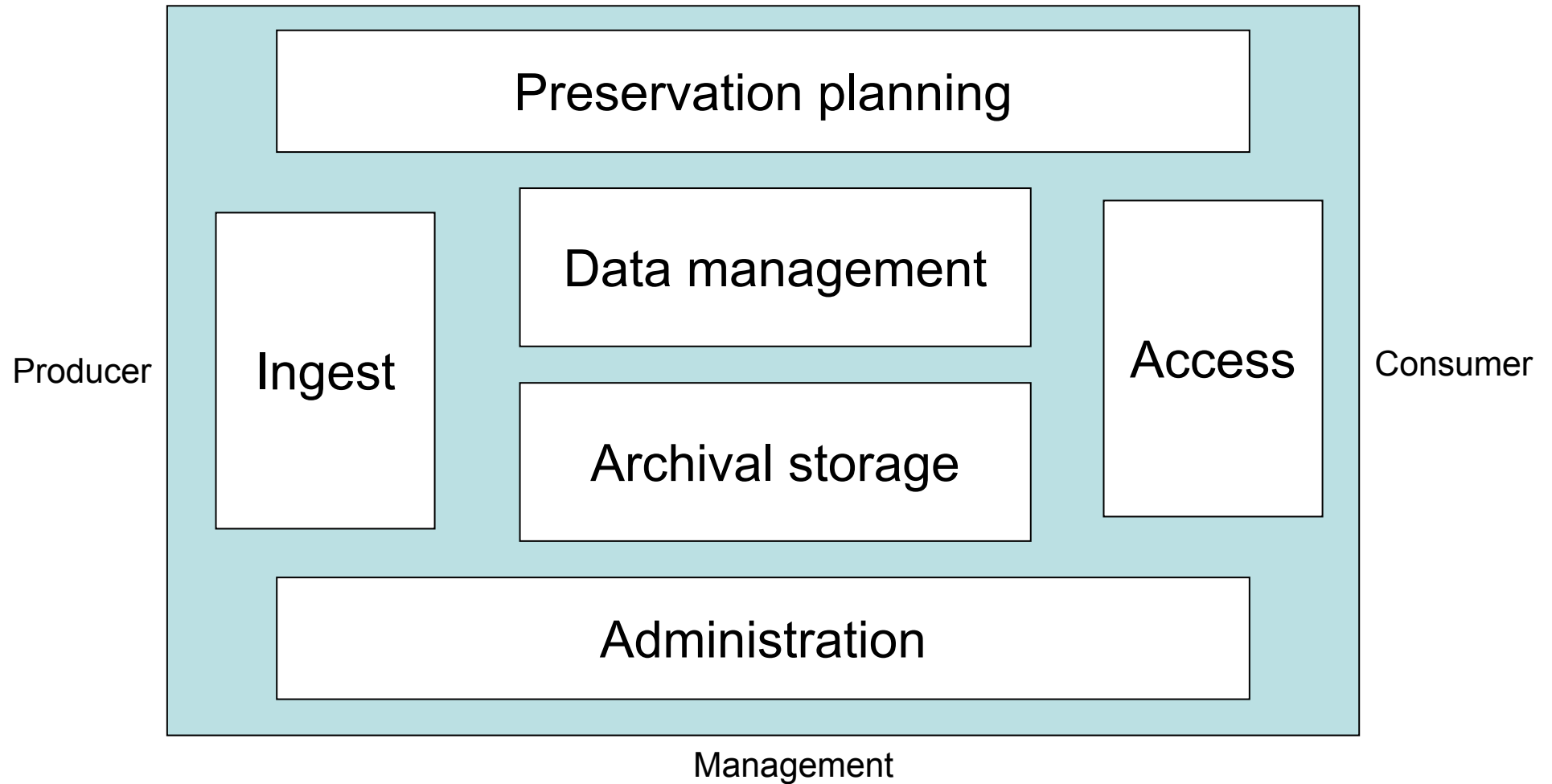
OAIS : un modèle normalisé pour comprendre

- Reference Model for an Open Archival Information System (janvier 2002)
- initiative CCSDS, rejointe par des archives et des bibliothèques institutionnelles
- modèle purement conceptuel, ne fait aucune recommandation technique
- norme ISO 14721
- traduction française en cours (BNF + CNES)
- OAIS ≠ OAI

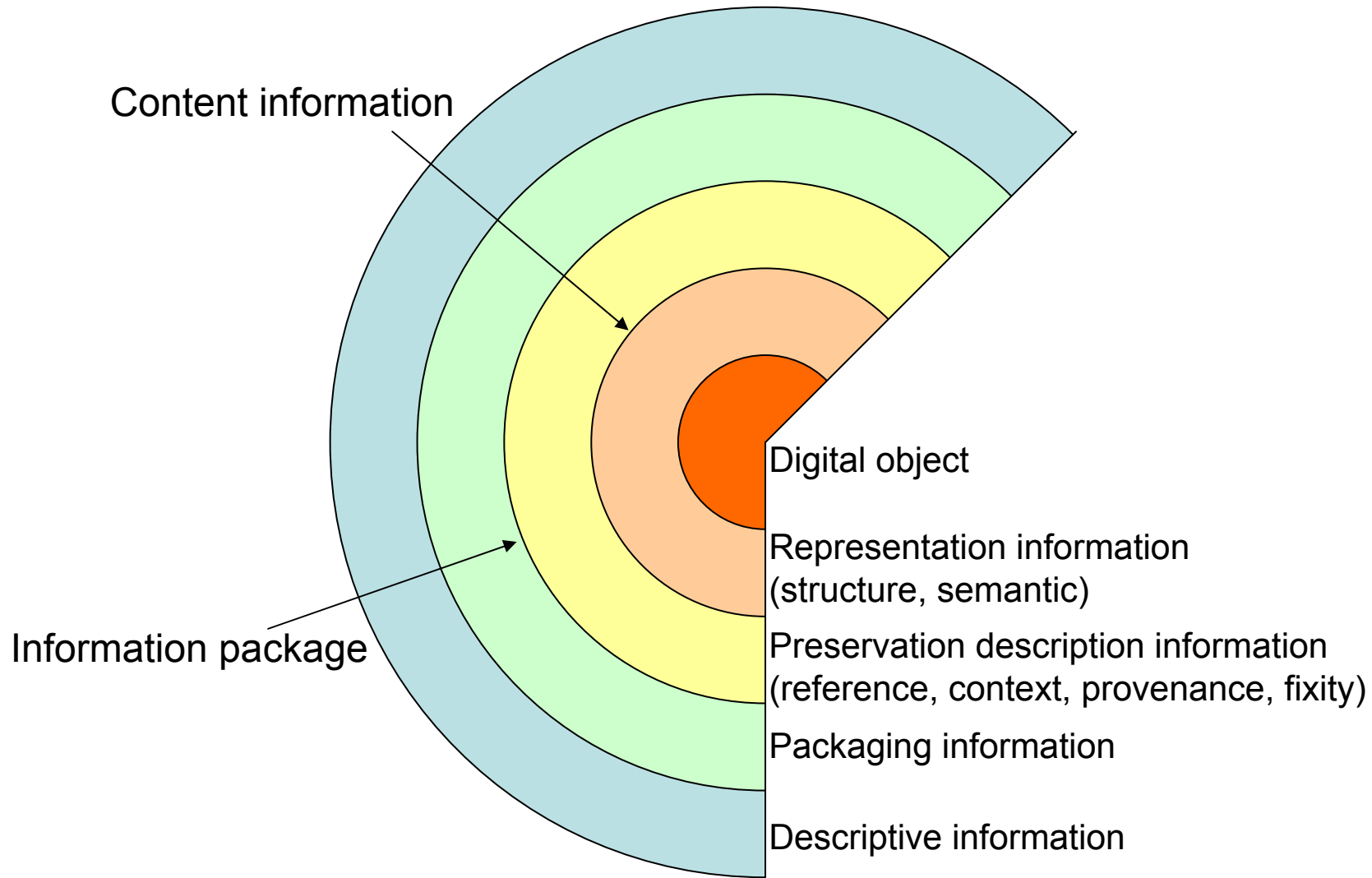
OAIS : les acteurs



OAIS : les fonctions



OAIS : données et métadonnées



PAC : le projet d'archivage du CINES

- objectif : mettre en place un système, et un service, d'archivage de documents numériques pour la communauté Enseignement Supérieur et Recherche
- calendrier prévisionnel :
 - fin 2004 : mise en œuvre de la plate-forme technique
 - début 2005 : ouverture « pilote » du service

PAC : le versement des documents

- le producteur (personne, organisme ou système informatique) intervient dans le cadre d'un projet d'archives
- il soumet un document - fichier(s) + métadonnées - (ou un lot) pour archivage au CINES
- le CINES accuse réception et contrôle la validité de la soumission
- le CINES archive le(s) document(s)

PAC : le stockage des documents

- pour chaque document archivé, le CINES adresse une attestation d'archivage au producteur
- le producteur est informé des opérations courantes de gestion sur ses documents archivés
- le producteur est consulté avant toute opération « lourde » sur ses documents archivés
- le producteur peut administrer les métadonnées de ses documents archivés
- Le CINES historise toute intervention sur un document archivé
- le producteur reçoit un état annuel de ses documents archivés
- le producteur peut supprimer un document archivé (ou un lot)

PAC : l'accès aux documents

- selon le projet d'archives, la consultation du « catalogue » est libre ou demande une identification
- selon les droits associés à un document, un utilisateur peut, ou non, visualiser et/ou télécharger le document

pour (ne pas) conclure

- convaincre les « décideurs » de l'importance de l'enjeu sur le très long terme
- la qualité de l'archivage d'aujourd'hui se prouvera réellement...dans 30 ans